

## **ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF pHARe**

### Protocole pHARe

- dans l'école : **un référent**  
- dans la circonscription : **une équipe de professionnels dont le rôle est de veiller au bien-être des élèves**

Dans le cadre de ce protocole, **les élèves peuvent être amenés à être rencontrés en entretien individuel par une de ces personnes ressources**

Les familles ne doivent pas être inquiètes si leur enfant est rencontré en entretien individuel. **Cela ne signifie aucunement qu'il est impliqué dans des brimades mais simplement qu'il est associé au règlement d'une situation.**

### Protocole pHARe

- Une alerte est émise quant au bien être d'un.e élève
- Après différents entretiens (victime et ses parents), l'équipe ressource évalue la situation et déclenche le protocole pHARe si besoin
- Il n'y a pas de sanction immédiate pour ne pas mettre en danger l'élève intimidé.
- Des élèves vont être entendus (pas seulement ceux impliqués dans les intimidations)
- Les parents des élèves intimidateurs ne seront pas alertés pendant le temps du protocole (2 semaines environ)
- Un bilan est fait par l'équipe ressource et la vigilance demeure ; des entretiens réguliers avec la victime permettent d'évaluer l'évolution de la situation

### Protocole pHARe Protocole HARcèlement à l'école

Le but est d'intervenir en amont du harcèlement, quand des moqueries, intimidations commencent.

**Il faut être vigilants aux signaux faibles** : manque d'envie d'aller à l'école, changement d'humeur, isolement, chute de l'investissement scolaire, manque de concentration...

## **ANNEXE 2 : LETTRE DES PARENTS D'ÉLÈVES CONCERNANT LE PROJET DE CARTE SCOLAIRE**



upeccisse@gmail.com

UPEC

14 route de Poitiers

86170 CISSE

Cissé, le 24 janvier 2023

A l'attention de M. SUREAUD

Inspecteur de l'Éducation Nationale

22 rue Guillaume VII Le Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers Cedex

### **Objet : Contestation d'une fermeture de classe à l'école de Puy-Lonchard**

Copie :

Mme Annette Savin, Maire de Cissé

Mr Fouquet Patrice, Directeur de l'école de  
Puy-Lonchard

Monsieur l'Inspecteur,

En qualité d'Association de Parents d'Elèves des écoles de Cissé et Puy-Lonchard, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude, de notre incompréhension et de notre protestation suite à l'annonce de la fermeture de la septième classe à l'école élémentaire de Puy-Lonchard.

L'école élémentaire de Puy-Lonchard fait partie du programme Euroscol. Ce label qui nous a été attribué montre à quel point notre école prend à cœur de se tourner vers l'Europe en renforçant l'apprentissage des langues étrangères, et notamment l'anglais. La fermeture d'une classe serait donc dommageable pour la bonne continuité de cette démarche, car une classe en sureffectif

demanderait plus d'attention sur les fondamentaux. De plus, inévitablement, les conditions d'enseignement s'en trouveraient dégradées. Les instituteurs mettent tout en œuvre pour mener toutes sortes de projets : classes découvertes, concours sur la communication audiovisuelle et numérique, concours d'échecs, dessin ta cour etc.... Néanmoins, avec des classes surchargées, tous ces beaux projets seraient difficilement réalisables.

D'autre part, nous sommes dans l'attente d'une création d'une garderie pour la rentrée 2023 pour l'accueil des enfants mercredis après-midi. Demande qui a fortement mobilisée les parents d'élèves. Une fermeture de classe irait à l'encontre de cette démarche.

Nous avons conscience que nous serons amenés à avoir une baisse d'inscription à l'école élémentaire à la rentrée 2023. Cependant, avec la conception de nouveaux lotissements sur Cissé, l'arrivée d'une population jeune conduira à une montée des naissances et de ce fait, à une hausse des inscriptions à l'école maternelle qui se répercutera d'ici deux ou trois ans sur l'école élémentaire. Cette augmentation aura un impact encore plus préjudiciable sur les enfants et la qualité d'apprentissage.

Dans ce contexte, nous ne comprendrions pas que la décision d'une fermeture de classe soit maintenue alors que les raisons invoquées ci-dessus justifient amplement le maintien de cette septième classe.


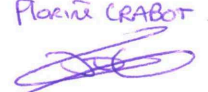

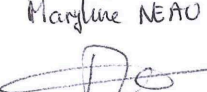
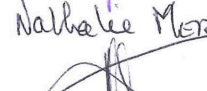

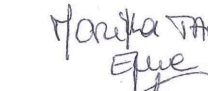


L'association de parents d'élèves réaffirme son soutien au travail exemplaire des équipes, à leur investissement auprès des enfants et à leurs projets novateurs.

Nous souhaitons donc que vous puissiez examiner notre demande de contestation de fermeture de classe, et que reveniez sur cette décision imméritée.

Comptant sur votre attention et votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Membres du bureau de l'UPEC, Associations de Parents d'Elèves.

UPEC  
Union Pour Les Écoliers de la Commune  
14, route de Poitiers  
86170 CISSE

 Mylene DUFOUR	 Florine CRABOT	 Maïté NORDANIN Elue	 Margline NEAU
 Nathalie MERCIER	 THARREAU Alexandre	 Marjha TANUAT Elue	 Aureux Nordain
 Cynthia JANCIOT			